

Département De Carn - Et - Garonne

Ras

6461/6

Noms Des chefs - Lieux Judiciaires.		Désignation Des Communes	Distance De chaque Commune au chefs - lieu Judiciaire.												Observations.
Arrondissement	De Canton		De Canton				De l'arrondissement				Du Département				
			myr	kil.	myr	kil.	myr	kil.	myr	kil.	myr	kil.	myr	kil.	
Castelfarrasin	Castelfarrasin	albefeuille-lagarde	1	4	"	"	1	4	"	"	"	9	"	"	
Montauban	Négrepelisse	albiac	"	6	"	"	1	1	"	"	1	1	"	"	
Castelfarrasin	St Nicolas	angerville	"	8	"	"	"	9	"	"	3	"	"	"	
Idem	lavit	adques	"	4	"	"	1	5	"	"	3	4	"	"	
Idem	verdun	aucamville	"	6	"	"	2	4	"	"	3	1	"	"	
Idem	Beaumont	auterive	"	3	"	"	2	3	"	"	3	8	"	"	
Montauban	Molieres	auty	"	8	"	"	3	1	"	"	3	1	"	"	
Moissac	aurillac	aurillac	"	"	"	"	2	"	"	"	5	"	"	"	
Castelfarrasin	lavit	balignac	"	4	"	"	2	3	"	"	4	2	"	"	
Idem	Idem	bardigues	1	"	"	"	1	7	"	"	3	9	"	"	
Idem	Castelfarrasin	bary-d'isla	1	5	"	"	1	5	"	"	1	"	"	"	
Idem	Idem	barthe (les)	"	9	"	"	"	9	"	"	2	"	"	"	
Idem	Beaumont	Beaumont	"	"	"	"	2	"	"	"	3	5	"	"	
Idem	Verdun	beaupuy	1	"	"	"	3	7	"	"	3	5	"	"	
Idem	Beaumont	belbèze	"	7	"	"	1	7	"	"	2	9	"	"	
Montauban	Monclar	belmontet	"	6	"	"	1	5	"	"	1	5	"	"	
Moissac	laugerte	belvèze	1	1	"	"	3	4	"	"	5	7	"	"	
Castelfarrasin	Grifolles	Bessens	"	6	"	"	2	3	"	"	2	1	"	"	
Montauban	Négrepelisse	Bioule	"	2	"	"	1	9	"	"	1	9	"	"	
Moissac	moissac	Boudon	"	6	"	"	"	6	"	"	3	5	"	"	
Castelfarrasin	Verdun	Bouillac	"	9	"	"	3	4	"	"	3	4	"	"	
Moissac	laugerte	Bouloc	"	6	"	"	2	9	"	"	5	2	"	"	
Idem	bourg-de-vida	bourg-de-vida	"	"	"	"	2	3	"	"	5	2	"	"	
Idem	Montaigu	Bournac	"	2	"	"	4	"	"	"	6	4	"	"	
Castelfarrasin	Verdun	Bourret	1	2	"	"	1	6	"	"	1	8	"	"	
Moissac	bourg-de-vida	Brassac	"	5	"	"	1	9	"	"	4	9	"	"	

Carn - Et - Paronne.

nom des		Designation des	Distance de chaque commune au chef-lieu Judiciaire												Observations
Arrondissement	De Canton.		Communes	Du canton				De l'arrondissement				Du Département.			
			my ²	Kil.	my ²	Kil.	my ²	Kil.	my ²	Kil.	my ²	Kil.	my ²	Kil.	
Castelfarrasin.	Montech ²	Bressolles.	"	8.	"	"	2.	3.	"	"	"	6.	"	"	
Montauban.	Monclar.	Bruniquel.	1.	3.	"	"	3.	2.	"	"	3.	2.	"	"	
Castelfarrasin.	Gridolles.	Campes.	"	8.	"	"	2.	4.	"	"	1.	6.	"	"	
idem.	idem.	Canals.	"	2.	"	"	2.	7.	"	"	2.	2.	"	"	
Montauban.	St-antonin.	Castanets.	2.	3.	"	"	6.	5.	"	"	6.	5.	"	"	
Castelbarradin.	St-Nicolas.	Castelferrus.	"	8.	"	"	"	3.	"	"	2.	5.	"	"	
idem.	idem.	Castelmagnan.	"	4.	"	"	"	5.	"	"	2.	7.	"	"	
Moissac.	valence.	Castelfagrats.	1.	"	"	"	1.	9.	"	"	4.	9.	"	"	
Castelbarradin.	Castelbarradin.	Castelfarrasin.	"	"	"	"	"	"	"	"	2.	1.	"	"	
idem.	Lavits.	Castéra-du-Bouzet.	"	5.	"	"	1.	6.	"	"	3.	7.	"	"	
idem.	St-Nicolas.	Caumonts.	"	5.	"	"	"	8.	"	"	3.	"	"	"	
idem.	Beaumonts.	Cause (le).	"	9.	"	"	3.	3.	"	"	4.	6.	"	"	
Montauban.	Cauffade.	Cauffade.	"	"	"	"	2.	2.	"	"	2.	2.	"	"	
Montauban.	Caylus.	Caylus.	"	"	"	"	4.	3.	"	"	4.	3.	"	"	
idem.	Cauffade.	Cayras.	"	9.	"	"	1.	3.	"	"	1.	3.	"	"	
idem.	idem.	Cayriech.	"	9.	"	"	3.	1.	"	"	3.	1.	"	"	
idem.	négrepelisse.	Cazals.	2.	3.	"	"	4.	1.	"	"	4.	1.	"	"	
Moissac.	Sauzerte.	Caza-mondenard.	"	7.	"	"	2.	"	"	"	2.	9.	"	"	
Castelfarrasin.	Verdun.	comberouge.	1.	1.	"	"	2.	9.	"	"	3.	1.	"	"	
Montauban.	Villebrunier.	corbarieu.	"	8.	"	"	"	9.	"	"	"	9.	"	"	
Castelfarrasin.	St-Nicolas.	cordes.	1.	5.	"	"	1.	1.	"	"	2.	"	"	"	

Eure - El - Garonne.

Noms Des chefs lieux Judiciaires.		Designation Des Communes.	Distance de chaque commune au chef-lieu Judiciaire.												Observations.
D'arrondissement	De Canton		Du Canton				De l'arrondissement				Du Département.				
			mye	kil.	mye	kil.	mye	kil.	mye	kil.	mye	kil.	mye	kil.	
idem.	idem.	Conturesp.	1.	4.			1.	5.			3.	7.			
idem.	Beaumonts.	Cumonts.		7.			2.	6.			4.	2.			
idem.	Grisolles.	Duysental.		4.			2.	5.			2.	2.			
Moissac.	auvillar.	Donzac.		8.			2.	9.			5.	8.			
idem.	idem.	Dunes.	1.	1.			3.	2.			6.	1.			
idem.	Lauzerte.	Durfort.		9.			1.	5.			3.	8.			
Castelfarrasin.	Montech.	Escatalens.		4.			1.				1.	7.			
idem.	Beaumonts.	Escazeaux.		6.			2.	6.			3.	9.			
Moissac.	Valence.	Esparlais.		4.			1.	9.			4.	9.			
Castelfarrasin.	Beaumonts.	Esparjac.		4.			2.	1.			3.	8.			
Montauban.	Caylus.	Esplanas.		7.			5.				5.				
Castelfarrasin.	Grisolles.	Fabas.		6.			3.				1.	8.			
idem.	St Nicolas.	Fajolles.	1.	1.			1.	3.			3.	4.			
idem.	Beaumonts.	Fauoulas.		7.			2.	7.			4.	3.			
Moissac.	bonag-de-visa.	Fauroux.		4.			1.	9.			4.	8.			
Montauban.	St-antonin.	feneyrols.		6.			4.	7.			4.	7.			
Castelfarrasin.	Montech.	Signan.		6.			1.	9.			1.	9.			
idem.	St Nicolas.	Sarganvillar.	1.	1.				9.			3.				
idem.	Beaumonts.	Sarrieu.	1.				3.				4.	2.			

Eure - Et - Saronne.

nom Des chefs-lieux Judiciaires		Désignation Des Communes.	Distance De chaque commune au chef-lieu Judiciaire.												Observations.
Arrondissement	De Canton		Du Canton				De l'arrondissement				Du Département				
			m ^y	kil.	m ^y	kil.	m ^y	kil.	m ^y	kil.	m ^y	kil.	m ^y	kil.	
Moissac.	Valence	Sadquey.		6.	0	0	2.	0	0	0	4.	9	0	0	
Montauban.	Monclar.	Genébrières.		8.	0	0	1.	3.	0	0	1.	3.	0	0	
Castelfarrasin.	S ^t Nicolas.	Sensac.	1.	5.	0	0	1.	9.	0	0	3.	8.	0	0	
idem.	Beaumont.	Simats.		5.	0	0	2.	5.	0	0	4.	0	0	0	
Montauban.	S ^t Antonin.	Sinal.	1.	1.	0	0	5.	2.	0	0	5.	2.	0	0	
Castelfarrasin.	Beaumont.	Glatens.		5.	0	0	2.	3.	0	0	4.	0	0	0	
idem.	idem.	Soas.		8.	0	0	3.	1.	0	0	4.	5.	0	0	
Moissac.	Valence.	Golfech.		3.	0	0	2.	4.	0	0	5.	4.	0	0	
idem.	idem.	Goudourville.		3.	0	0	1.	8.	0	0	4.	8.	0	0	
Castelfarrasin.	Lavits.	Sramont.	1.	3.	0	0	3.	2.	0	0	5.	2.	0	0	
idem.	Grifolles.	Griholles.		0	0	0	3.	0	0	0	2.	4.	0	0	
Montauban.	molieres.	Labarthe.		3.	0	0	2.	6.	0	0	2.	6.	0	0	
idem.	Montpezat.	Labastide-de-jenne.	1.	0	0	0	3.	5.	0	0	3.	5.	0	0	
Castelfarrasin.	Castelfarrasin.	Labastide-du-temple.		9.	0	0	9.	0	0	0	1.	9.	0	0	
idem.	Grifolles.	Labastide-S ^t pierre.	1.	0	0	0	2.	6.	0	0	1.	2.	0	0	
idem.	S ^t Nicolas.	labourgade.	1.	5.	0	0	1.	3.	0	0	2.	4.	0	0	
Montauban.	Caylux.	laucapelle-liron.		4.	0	0	4.	9.	0	0	4.	9.	0	0	
Castelfarrasin.	Lavits.	Sachapelle.		8.	0	0	2.	9.	0	0	4.	6.	0	0	
Moissac.	Montaigny.	Sacourt.	1.	0	0	0	3.	9.	0	0	6.	3.	0	0	
Castelfarrasin.	Montech.	Sacourt-S ^t pierre.		4.	0	0	1.	4.	0	0	9.	0	0	0	

Carné - Et - Saronne..

noms Des chefs-lieux judiciaires		Désignation Des	Distance De chaque commune au chef-lieu judiciaire.												Observations.
Arrondissement	De Canton	Communes.	Du Canton.				De l'arrondissement				Du Département				
			m ^g	kil.	m ^g	kil.	m ^g	kil.	m ^g	kil.	m ^g	kil.	m ^g	kil.	
idem.	St-Nicolas	Lafitte	1.	2.	"	"	1.	"	"	"	2.	3.	"	"	
Montauban.	Safrançais	Safrançais.	"	"	"	"	1.	7.	"	"	1.	7.	"	"	
idem.	St-Antonin	Laguepie	2.	1.	"	"	6.	2.	"	"	6.	2.	"	"	
Moissac	Valence	Lamagistère	"	6.	"	"	2.	7.	"	"	5.	7.	"	"	
Montauban.	Montauban	Lamothe-cayville	"	9.	"	"	"	9.	"	"	"	9.	"	"	
Castelfarrasin.	Beaumont.	Lamothe-cumont	"	6.	"	"	2.	5.	"	"	4.	1.	"	"	
Montauban.	Montpezat	Lapouche	"	6.	"	"	2.	9.	"	"	2.	9.	"	"	
Castelfarrasin	Beaumont.	Larrazet	"	9.	"	"	1.	4.	"	"	2.	6.	"	"	
Moissac	Lauzerte	Lauzerte	"	"	"	"	2.	3.	"	"	4.	6.	"	"	
Montauban.	Caussade	Lavaurette	1.	2.	"	"	3.	4.	"	"	3.	4.	"	"	
Castelfarrasin	Montech	Lavilledieu	"	9.	"	"	"	9.	"	"	1.	2.	"	"	
idem.	Lavite	Lavite	"	"	"	"	1.	9.	"	"	3.	8.	"	"	
Montauban	Montauban	Léojac	"	9.	"	"	"	7.	"	"	"	7.	"	"	
idem.	Safrançais	Lhonor-de-cos	1.	3.	"	"	1.	"	"	"	1.	"	"	"	
idem.	Caylus	Loze	"	6.	"	"	4.	9.	"	"	4.	9.	"	"	
Moissac.	Moissac	Malause	"	8.	"	"	"	8.	"	"	3.	8.	"	"	
Castelfarrasin	Lavite	Mansonville	"	9.	"	"	2.	4.	"	"	4.	6.	"	"	
idem	Beaumont.	Marignac	"	8.	"	"	2.	8.	"	"	4.	3.	"	"	
idem	Lavite	Marbac	"	8.	"	"	2.	7.	"	"	4.	7.	"	"	
idem.	Verdur	Mafgrenier	"	5.	"	"	2.	3.	"	"	2.	2.	"	"	

Earn - Et - Garonne

noms Des chefs-lieux Judiciaires.		Désignation Des Communes.	Distance de chaque commune au chef-lieu Judiciaire.												Observations.
Parrondissement.	De canton		Du Canton				De l'arrondissement				Du Département				
			moy ⁿ	kil	moy ⁿ	kil	moy ⁿ	kil	moy ⁿ	kil	moy ⁿ	kil	moy ⁿ	kil	
idem...	Beaumont.	Maubec...	1.	"	"	"	3.	"	"	"	4.	5.	"	"	
idem...	Lavite.	Maumusson...	"	5.	"	"	2.	4.	"	"	4.	3.	"	"	
idem...	Castelfarrasin.	Meauzac...	1.	2.	"	"	1.	2.	"	"	1.	3.	"	"	
Moissac...	Auvillar?	Merles...	"	5.	"	"	1.	1.	"	"	4.	1.	"	"	
Montauban.	Cauffade...	Mirabel...	1.	"	"	"	1.	8.	"	"	1.	8.	"	"	
Moissac...	Bourg-De-visa.	Miramonts...	1.	1.	"	"	1.	8.	"	"	4.	1.	"	"	
idem...	Moissac.	Moissac...	"	"	"	"	"	"	"	"	2.	9.	"	"	
Montauban	Molieres...	Molieres...	"	"	"	"	2.	2.	"	"	2.	2.	"	"	
Moissac...	Lauzerte.	Monbarla...	"	6.	"	"	1.	7.	"	"	4.	6.	"	"	
Castelfarrasin.	Montech?	Monbeton...	"	8.	"	"	1.	5.	"	"	"	5.	"	"	
Montauban.	Monclar?	Monclar?	"	"	"	"	2.	1.	"	"	2.	1.	"	"	
Moissac...	Salence.	Monjoi...	1.	2.	"	"	2.	2.	"	"	5.	1.	"	"	
idem...	Bourg-De-visa.	Montagudet...	1.	3.	"	"	2.	2.	"	"	4.	5.	"	"	
idem...	Montaigu.	Montaigu.	"	"	"	"	3.	8.	"	"	6.	1.	"	"	
Montauban.	Montpezat	Montalzat...	"	4.	"	"	2.	9.	"	"	2.	9.	"	"	
idem...	Lafrancaise.	Montastruc...	"	5.	"	"	1.	1.	"	"	1.	1.	"	"	
idem...	Montauban.	Montauban...	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Castelfarrasin	Montech?	Montbartier...	"	6.	"	"	2.	"	"	"	1.	5.	"	"	
idem...	Gribolles.	Monbégui...	"	8.	"	"	2.	1.	"	"	1.	8.	"	"	
idem...	Montech...	Montech?	"	"	"	"	1.	4.	"	"	1.	3.	"	"	

Tarn - Et - Garonne ..

noms Des chefs-lieux Judiciaires.		Désignation Des Communes.	Distance De Chaque commune au chef-lieu Judiciaire.												Observations.
D'arrondissements	De Cantons.		Du canton				De l'arrondissement				Du Département				
			my.	kil.	my.	kil.	my.	kil.	my.	kil.	my.	kil.	my.	kil.	
Montauban.	Caussade	Monteils	..	3.	..	..	2.	5.	..	..	2.	5.	..	..	
Moissac	Moissac	Montesquieu	1.	1.	..	..	1.	1.	..	..	4.	..	..	..	
Montauban	Montpezat	Montfermier?	..	6.	..	..	2.	7.	..	..	2.	7.	..	..	
Castelfarrasin	Savt	Montgaillard	..	4.	..	..	2.	3.	..	..	4.	3.	..	..	
Montauban	Montpezat	Montpezat	..	..	..	..	3.	4.	..	..	3.	4.	..	..	
Montauban	Nègrepelisse	Montricoux	..	8.	..	..	2.	5.	..	..	2.	5.	..	..	
idem	Caylux	Mouillac	1.	..	..	..	3.	7.	..	..	3.	7.	..	..	
idem	Nègrepelisse	Nègrepelisse	..	..	..	..	1.	7.	..	..	1.	7.	..	..	
Castelfarrasin	Grisolles	Voohic	1.	4.	..	..	3.	3.	..	..	1.	9.	..	..	
idem	idem	Orgueil	1.	4.	..	..	3.	1.	..	..	1.	6.	..	..	
Montauban	St Antonin	parisot	1.	5.	..	..	5.	2.	..	..	5.	2.	..	..	
Moissac	Valence	perville	1.	..	..	..	2.	5.	..	..	5.	5.	..	..	
idem	aurillac?	pin (le)	..	7.	..	..	1.	5.	..	..	4.	4.	..	..	
Montauban	Safrançaise	piquecos	1.	1.	..	..	..	7.	..	..	..	7.	..	..	
Moissac	Valence	pommeric	..	3.	..	..	1.	6.	..	..	4.	6.	..	..	
Castelfarrasin	Grisolles	pompignan	..	2.	..	..	3.	2.	..	..	2.	6.	..	..	
idem	Savt	pouyab?	..	7.	..	..	2.	6.	..	..	4.	5.	..	..	
Montauban	Molières	puycornet	..	3.	..	..	1.	9.	..	..	1.	9.	..	..	
idem	Monclar?	puygaillard	..	9.	..	..	3.	..	..	..	3.	..	..	..	

Carn - Et - Garonne.

noms Des chefs-lieux Judiciaires.		Désignation Des Communes	Distance De chaque commune au chef-lieu Judiciaire.												Observations
D'arrondissement	De Canton		Du canton				De l'arrondissement				Du Département				
			mètres	kil.	mètres	kil.	mètres	kil.	mètres	kil.	mètres	kil.	mètres	kil.	
Castelfarrasin.	Lavite.	puygaillard.	2				2	8			4	7			
Montauban.	Caylus.	puyfagarde.	9				5	2			5	2			
idem.	Montpezat.	puyfaroque.	1	1			3	4			3	4			
idem.	Cauffade.	Réalville.	7				1	5			1	5			
idem.	Villebrunmier.	Reynier.	5				1	3			1	3			
Moissac.	Montaigu.	Roquecor.	7				4	2			6	5			
Castelfarrasin.	St-Nicolas.	saint-aignan.	7				4				2	5			
Moissac.	Sauzerte.	saint-aman.	4				1	9			4	2			
idem.	Montaigu.	saint-aman.	1	1			4	2			6	5			
Montauban.	St-antonin.	saint-antonin.					4	1			4	1			
Castelfarrasin.	St-Nicolas.	saint-arroun.	9				1	1			3	2			
Moissac.	Montaigu.	saint-beauzeil.	8				4	6			6	9			
idem.	Auvillan.	saint-cirice.	5				2	5			5	5			
Montauban.	Cauffade.	saint-cirg.	6				2	8			2	8			
Moissac.	Valence.	saint-clair.	8				1	8			4	7			
idem.	Sauzerte.	sainte-juliette.	5				2	8			5	1			
Montauban.	Negrepelisse.	saint-etienne.	6				1	1			1	1			
idem.	Cauffade.	saint-george.	1				3	2			3	2			
Castelfarrasin.	Lavite.	St-Jean-du-Bouzet.	6				2	1			4	2			

Carn - Et - Garonne..

noms Des chefs-lieux Judiciaires		Désignation Des Communes.	Distance De chaque Commune au chef-lieu Judiciaire.												Observations
D'arrondissement.	De Canton.		Du Canton				De l'arrondissement				Du département				
			mètres	kil.	mètres	kil.	mètres	kil.	mètres	kil.	mètres	kil.	mètres	kil.	
Moissac	aurillac?	Saint-louis	"	4.	"	"	2.	5.	"	"	5.	4.	"	"	
idem	idem	S ^t -michel	"	6.	"	"	1.	5.	"	"	4.	4.	"	"	
Montauban	Villebrumiers?	S ^t -Nauphary	"	8.	"	"	"	9.	"	"	"	9.	"	"	
Moissac	bourg-de-vif	S ^t -Nazaire	"	6.	"	"	1.	7.	"	"	4.	6.	"	"	
Castelfarrasin	S ^t -Nicolas	S ^t -Nicolas	"	"	"	"	"	8.	"	"	2.	9.	"	"	
Moissac	Moissac	S ^t -paul-D'Epis	1.	3.	"	"	1.	3.	"	"	4.	2.	"	"	
Castelfarrasin	Montech?	S ^t -porquies?	"	7.	"	"	"	7.	"	"	2.	"	"	"	
Montauban	Caylus	S ^t -projet	"	8.	"	"	5.	1.	"	"	5.	1.	"	"	
Castelfarrasin	Verdur	S ^t -Sardos	"	9.	"	"	2.	2.	"	"	2.	4.	"	"	
Moissac	Moissac	S ^t -Vincent	1.	4.	"	"	1.	4.	"	"	4.	4.	"	"	
idem	Sauzerte	Sauveterre	1.	2.	"	"	2.	7.	"	"	3.	4.	"	"	
Montauban	Caussade	Septfonds	"	7.	"	"	2.	9.	"	"	2.	9.	"	"	
Castelfarrasin	Beaumont	Sérignac	"	5.	"	"	1.	5.	"	"	3.	1.	"	"	
Moissac	aurillac?	Sistels	1.	2.	"	"	3.	2.	"	"	6.	2.	"	"	
idem	bourg-de-vif	Couffailles	"	7.	"	"	2.	4.	"	"	5.	4.	"	"	
idem	Sauzerte	Tréjourn	1.	1.	"	"	2.	5.	"	"	3.	5.	"	"	
Montauban	Négrepelisse	Vaillac	"	6.	"	"	2.	1.	"	"	2.	1.	"	"	
Moissac	Montaigne	Valailles	"	9.	"	"	4.	7.	"	"	7.	1.	"	"	
idem	Valence	Valence	"	"	"	"	2.	"	"	"	5.	"	"	"	

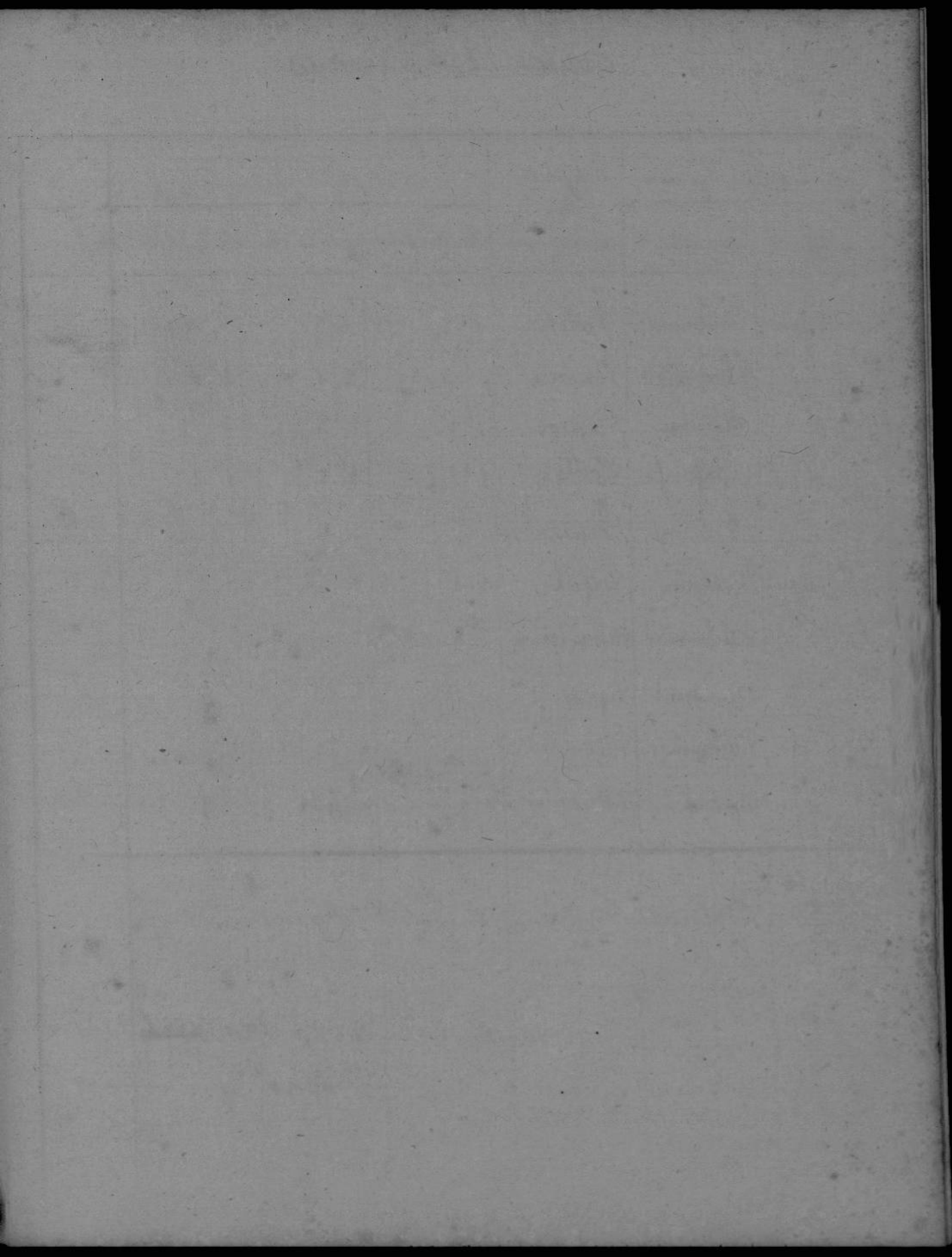
Tarn-Et-Garonne..

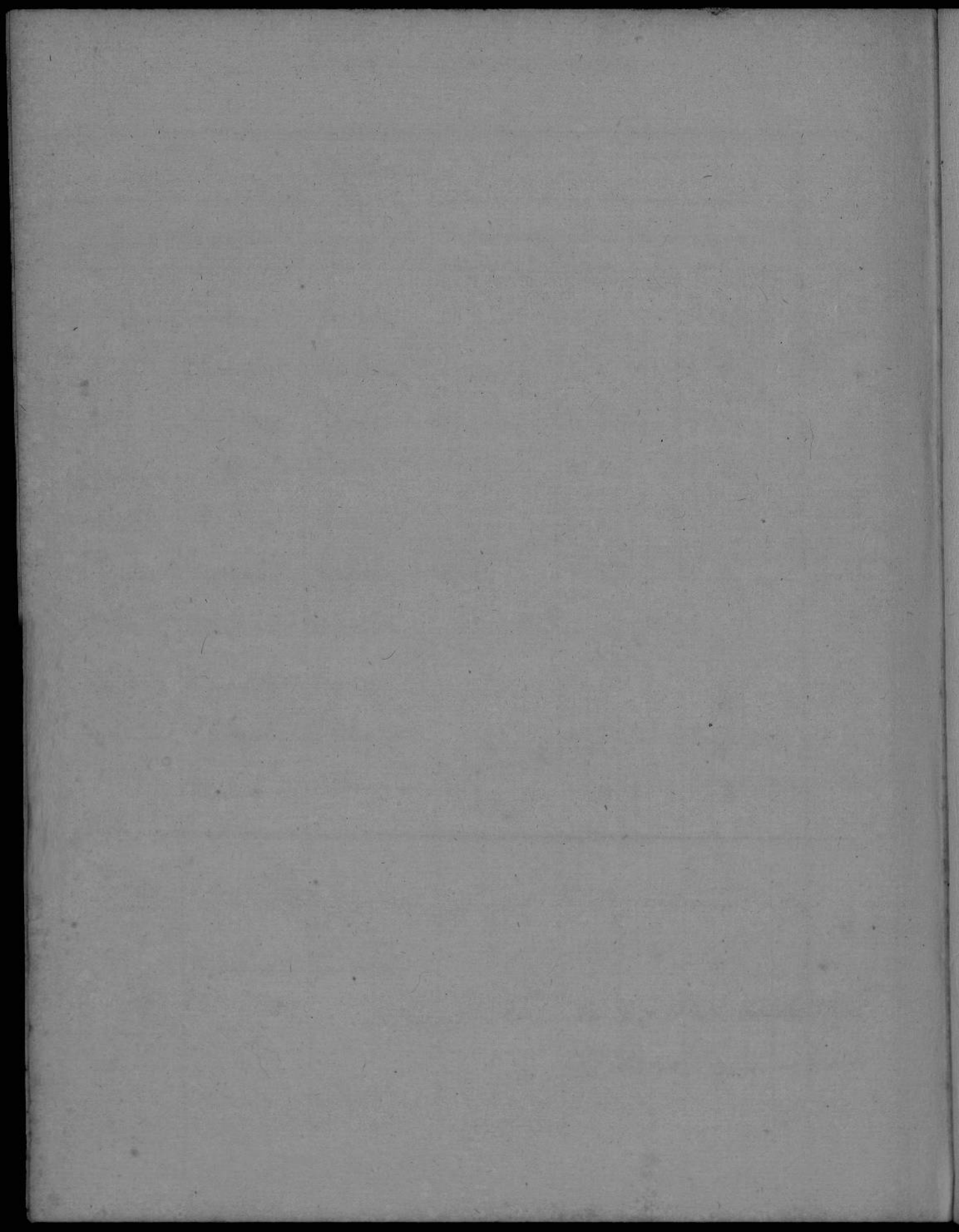
noms Des chefs-lieux Judiciaires.		Désignation Des Communes.	Distance de chaque commune au chef-lieu Judiciaire.												Observations.
Arrondissement	De Canton.		Du Canton				De l'arrondissement				Du département				
			m ^g .	kil.	m ^g .	kil.	m ^g .	kil.	m ^g .	kil.	m ^g .	kil.	m ^g .	kil.	
Montauban.	St-antonin.	Varen	1	2			5	3			5	3			
idem.	Villebrumier.	Varennes		3			2	1			2	1			
idem.	Molieres.	Vazerac.		6			2	5			2	5			
Castelfarrasin.	Castelfarrasin.	Ventilhac.	1	2			1	2			1	2			
idem.	Verdun.	Verdun.					2	8			2	5			
Montauban.	St-antonin.	Verfeil.	1	1			5	2			5	2			
idem.	Villebrumier.	verilhac-tescou.		8			2				2				
Castelfarrasin.	Beaumont.	Vigueron.		5			2				3	2			
Montauban.	Villebrumier.	Villebrumier.					1	7			1	7			
idem.	Montauban.	Villemaude.		9				9				9			

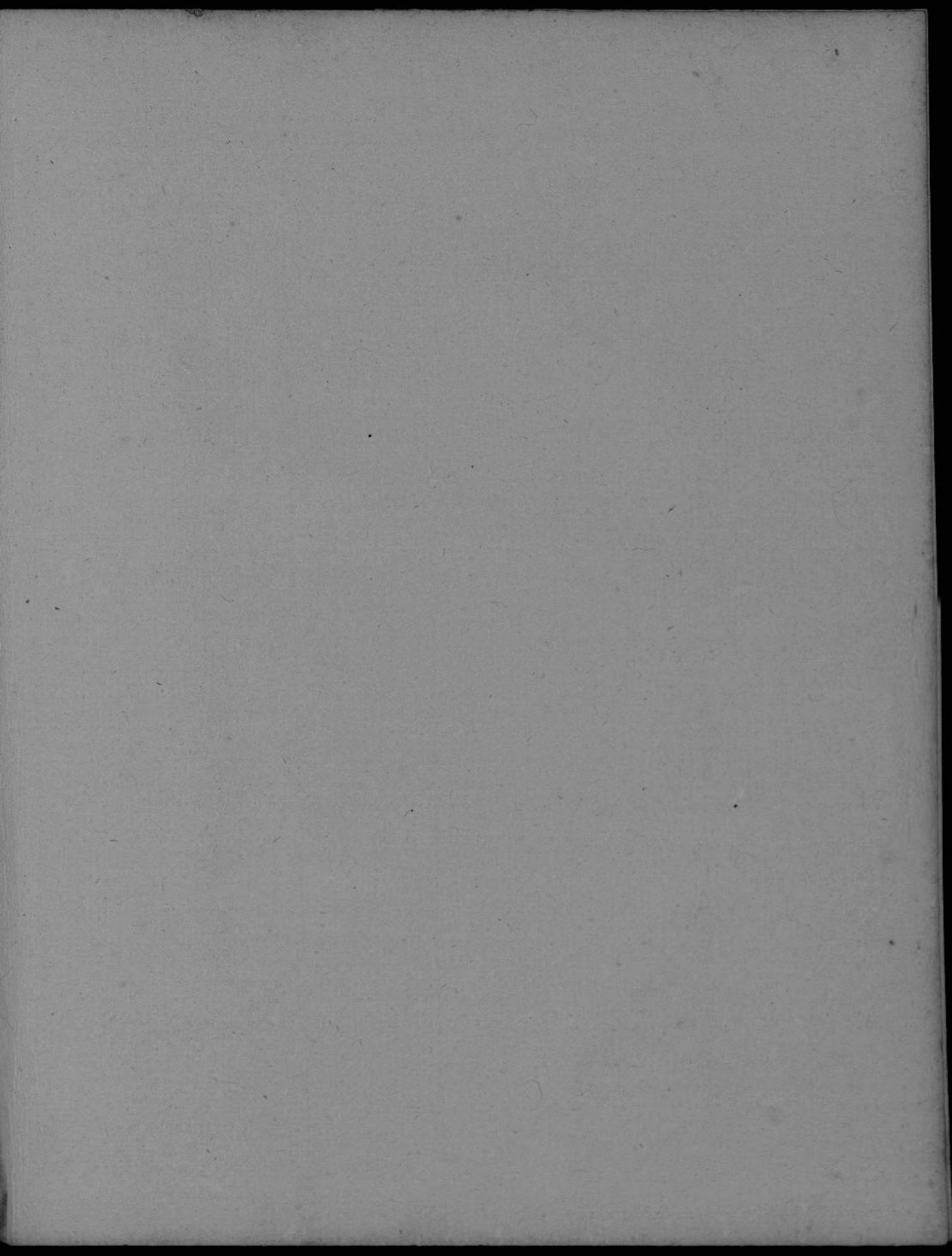
Vu & arrêté par Nous Préfet Du Département de
Tarn-Et-Garonne.

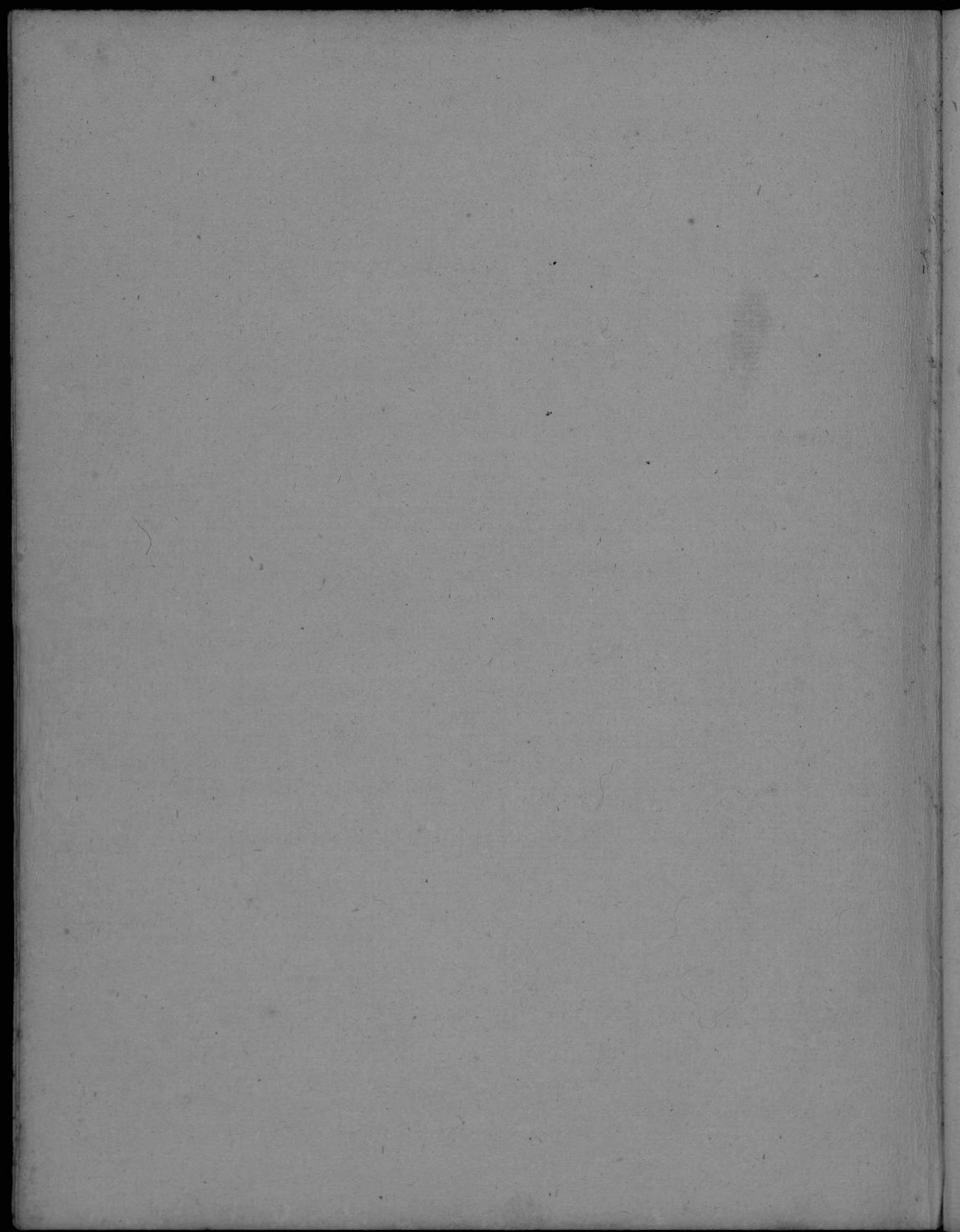
à Montauban, Le 25 Juin ~~1824~~ 1824.

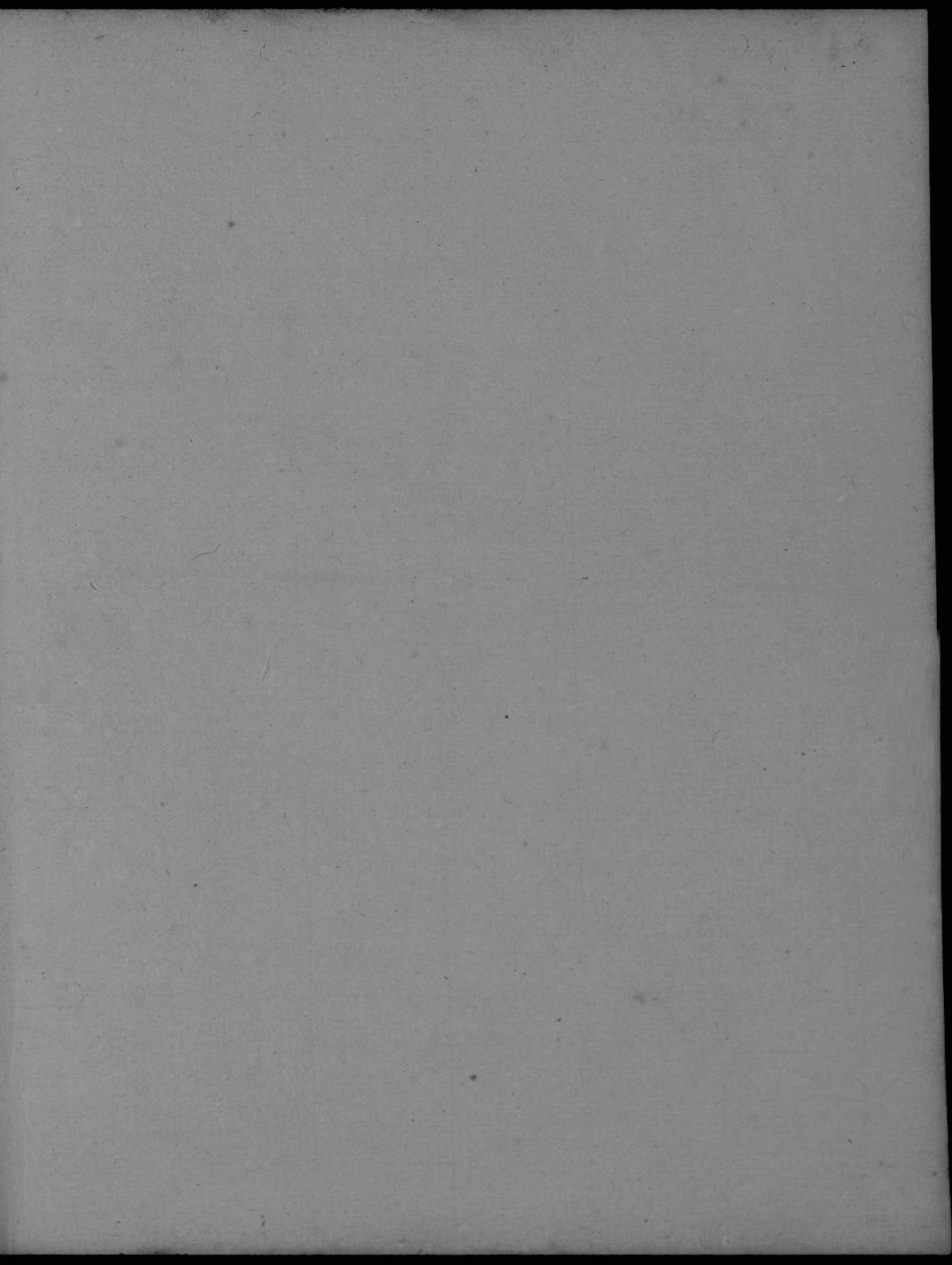
Limaillac, Signé —











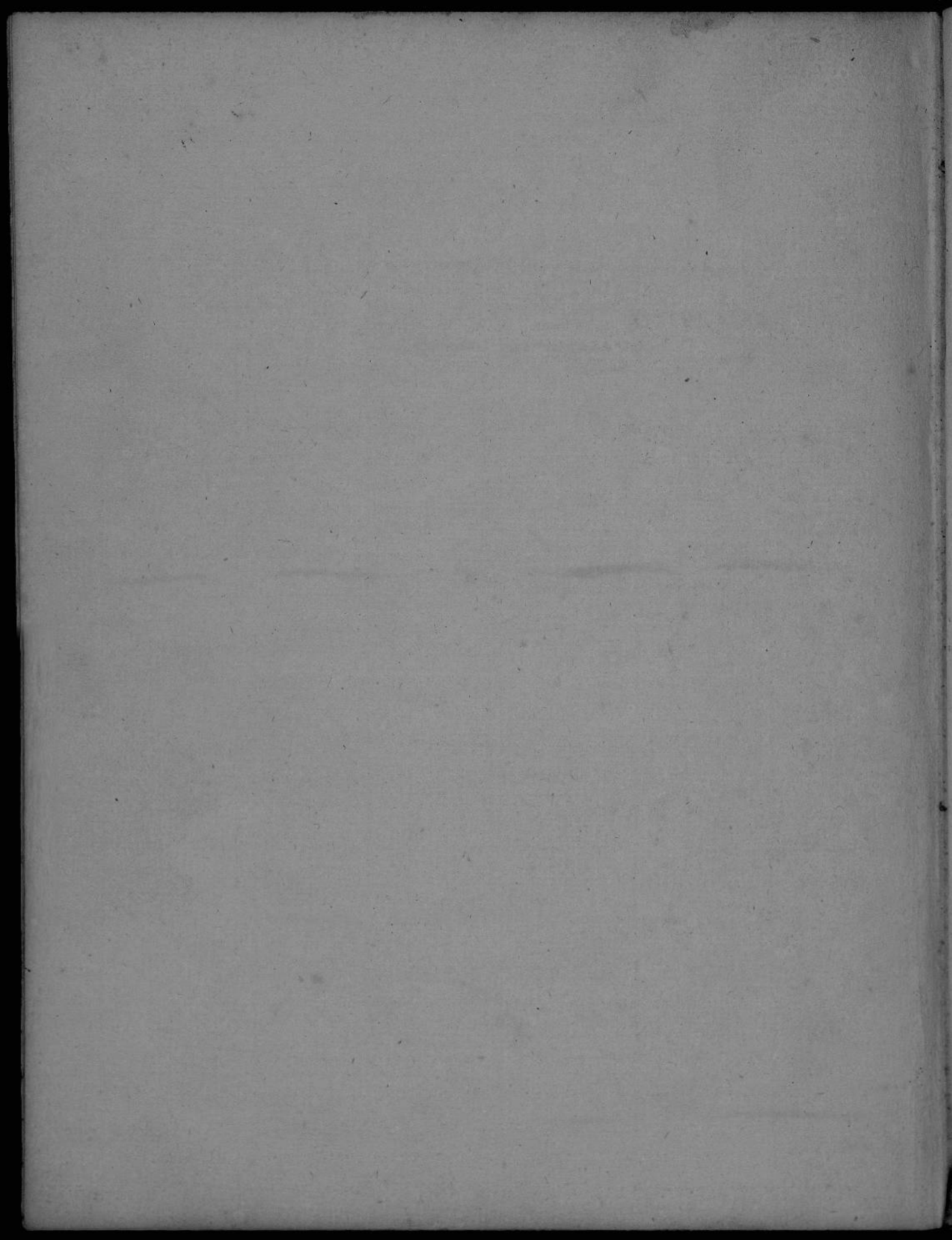


Tableau de la Valeur d'opinion des assignats. Depuis le 1^{er} Janvier 1791, Jusque au 10 Thermidor AN 4.
Suite de la Valeur d'opinion des assignats.

année 1791. Pour 100 livres.	année 1793. Pour 100 livres.
Janvier 97.	Janvier 66.
Fevrier 97.	Fevrier 62.
Mars 97.	Mars 60.
Avril 96.	Avril 60.
Mai 95.	Mai 54.
Juin 94.	Juin 60.
Juillet 93.	Juillet 52.
Août 94.	Août 38.
Septembre 89.	Septembre 36.
Octobre 88.	Octobre 40.
Novembre 86.	Novembre 47.
Décembre 84.	Décembre 34.
année 1792.	année 1794.
Janvier 81.	Janvier 57.
Fevrier 76.	Fevrier 52.
Mars 71.	Mars 48.
Avril 69.	Avril 43.
Mai 72.	Mai 42.
Juin 69.	Juin 40.
Juillet 71.	Juillet 38.
Août 72.	Août 40.
Septembre 77.	Septembre 35.
Octobre 75.	Octobre 30.
Novembre 74.	Novembre 27.
Décembre 75.	Décembre 25.
année 1795.	
Janvier 20.	
Fevrier 18.	
Mars (30 premiers jours) 16.	

Suite du Tableau de la Valeur d'opinion des assignats.

an 4, Pour 100 livres.

Republicain.	Pentose.
1 ^{re} Decade 2. 5. 8	1 ^{re} Decade 9. 9. 8
2 ^e Decade 2. 2. "	2 ^e Decade 9. 6. 2
3 ^e Decade 2. " "	3 ^e Decade 9. 6. 2
Bumaire.	Perminial.
1 ^{re} Decade 1. 15. "	1 ^{re} Decade 9. 6
2 ^e Decade 1. 10. "	2 ^e Decade 9. 3. 5
3 ^e Decade 1. 7. "	3 ^e Decade 9. 3. 5
Frimaire.	Floral.
1 ^{re} Decade 1. 4. "	1 ^{re} Decade 9. "
2 ^e Decade 1. " "	2 ^e Decade 8. "
3 ^e Decade 1. 16. "	3 ^e Decade 7. "
Nivose.	Prairial.
1 ^{re} Decade 1. 12. "	1 ^{re} Decade 6. "
2 ^e Decade 1. 12. "	2 ^e Decade 5. "
3 ^e Decade 1. 11. "	3 ^e Decade 4. "
Pluviose.	Messidor.
1 ^{re} Decade 1. 11. "	1 ^{re} Decade 3. 9. "
2 ^e Decade 1. 10. "	2 ^e Decade 1. 1. "
3 ^e Decade 1. 9. 9. "	3 ^e Decade 3. 9. "
	Thermidor.
	1 ^{re} Decade 3. 6. "

Tableau de la Valeur d'opinion des Brouettes de Mandats depuis le 1^{er} Thermidor jusqu'au 10 Thermidor.

an 3, Pour 100 livres.

Terminal.	Messidor.
1 ^{re} Decade 14. 5	1 ^{re} Decade 4. 5
2 ^e Decade 13. 10.	2 ^e Decade 4. "
3 ^e Decade 12. 10.	3 ^e Decade 3. 10.
Floral.	Thermidor.
1 ^{re} Decade 11. "	1 ^{re} Decade 3. 5.
2 ^e Decade 9. "	2 ^e Decade 3. "
3 ^e Decade 7. 10.	3 ^e Decade 2. 15.
Prairial.	Fructidor.
1 ^{re} Decade 6. "	1 ^{re} Decade 2. 15.
2 ^e Decade 5. "	2 ^e Decade 2. 10.
3 ^e Decade 4. 10.	3 ^e Decade 2. 5.
	Bourse
	Complimentaire 2. 5.

51749

an 4, Pour 100 livres.

Dates	Prairial.	Messidor.	Thermidor.
1.	15 ^{te} " " 8.	8 ^{te} 15 ^{te} " 8.	7 ^{te} " " 8.
2.	15 ^{te} " " "	9 ^{te} " " "	6 ^{te} 15 ^{te} " "
3.	14 ^{te} " " "	9 ^{te} " " "	6 ^{te} 15 ^{te} " "
4.	14 ^{te} " " "	8 ^{te} " " "	6 ^{te} 10 ^{te} " "
5.	14 ^{te} " " "	8 ^{te} 10 ^{te} " "	5 ^{te} 15 ^{te} " "
6.	14 ^{te} " " "	9 ^{te} " " "	5 ^{te} 15 ^{te} " "
7.	14 ^{te} " " "	9 ^{te} " " "	6 ^{te} 5 ^{te} " "
8.	13 ^{te} " " "	9 ^{te} " " "	5 ^{te} " " "
9.	12 ^{te} " " "	8 ^{te} 10 ^{te} " "	4 ^{te} 10 ^{te} " "
10.	12 ^{te} " " "	8 ^{te} 10 ^{te} " "	4 ^{te} 10 ^{te} " "
11.	11 ^{te} " " "	8 ^{te} 10 ^{te} " "	
12.	10 ^{te} " " "	8 ^{te} 10 ^{te} " "	
13.	10 ^{te} " " "	8 ^{te} 10 ^{te} " "	
14.	9 ^{te} " " "	8 ^{te} 10 ^{te} " "	
15.	8 ^{te} " " "	8 ^{te} " " "	
16.	10 ^{te} " " "	8 ^{te} " " "	
17.	10 ^{te} " " "	8 ^{te} 5 ^{te} " "	
18.	9 ^{te} " " "	8 ^{te} 5 ^{te} " "	
19.	9 ^{te} " " "	8 ^{te} 5 ^{te} " "	
20.	8 ^{te} " " "	8 ^{te} " " "	
21.	8 ^{te} " " "	8 ^{te} " " "	
22.	7 ^{te} 10 ^{te} " "	8 ^{te} " " "	
23.	6 ^{te} " " "	8 ^{te} 5 ^{te} " "	
24.	7 ^{te} 5 ^{te} " "	8 ^{te} 10 ^{te} " "	
25.	12 ^{te} " " "	8 ^{te} 10 ^{te} " "	
26.	14 ^{te} " " "	7 ^{te} 10 ^{te} " "	
27.	10 ^{te} " " "	7 ^{te} 5 ^{te} " "	
28.	9 ^{te} " " "	7 ^{te} " " "	
29.	8 ^{te} " " "	7 ^{te} " " "	
30.	8 ^{te} 10 ^{te} " "	7 ^{te} " " "	

Fait Et arrêté par nous membres de l'administration Centrale du Département de la Haute Gironne Et les
 Commissaires nommés en Exécution de la loi du 5 Messidor dernier. = a Toulouse, Le 25 Thermidor an 5. De la République
 Française. = Datoz, Seygus, Bath, Barreau, Admonistrateur, Campman, Seigne, Coustons, Dupont, Fabre, Desfreres, Bayle, Hades,
 Schupel, Laguerre, Prestigues, St. Catal, Maniquand, Arnaud, Chalvet, Caillaud, Commissaires Signés à la minute. Pour Exécution
 Conformément: 5 autres pour la minute, Béguellet, Schutten, General.

Arrêté de L'ad^{on} Centrale Du
Département De La Haute-Garonne.

Rélatif à La Fixation De La Valeur D'opinion Du papier-monnaie
Dans Ce Département, à compter Du Premier Janvier 1791, Jusqu'au
10 Thermidor AN 4.

Séance Du 28 Thermidor, AN 5 De La République.

L'administration Centrale Du Département De La Haute-Garonne, procédant,
En Vertu De La loi Du 5 Thermidor Dernier, à La Fixation De La Valeur Du
papier-monnaie Dans Ce Département, assistée Des Citoyens Commissaires,
Serres, Courton, Duprau, Fabre, Destrum, Bayssade, Jahnugé,
Pugens, Ribbéguiet, J^h Carol, Marnignard, Arnaud, Chalvet &
Cassaign, Commissaires, adjoints nommés à cet Effet, En Vertu De L'article
5. De La Subdite Loi, par arrêté Du 28 messidor Dernier:

vu Les Notes Lues à La Trésorerie Nationale & jointes à La
Subdite Loi; Ensemble Le Résultat De Ses Combinaisons avec La Valeur
Des Immeubles, Denrées & marchandises Dans Leurs Libres Cours, & Les
négociations Du papier-monnaie pendant Sa Durée Dans Ce Département,
où Le Citoyen Dath, Seant Les Fonctions De Commissaire Du Directoire
exécutif,

arrête Ce qui Suit:
article Premier.

La Valeur D'opinion Du papier-monnaie, à partir Du 1^{er} Janvier 1791 (4. tt.)
Jusqu'au 10 Thermidor au 4, Époque De La publication De La loi Du 28 messidor
Dans Ce Département, Est Et Demeuré Fixée Conformément au Tableau
annexé au présent arrêté.

2.
Cet arrêté Sera imprimé tant En Placard qu'en in-8. il Sera Envoyé au
Directoire Exécutif, aux Tribunaux & Juges De Paix De L'arrondissement. il Sera
aussi adressé à Chacune Des administrations municipales, & par Ces Dernières à
Toutes Les Communes De leur arrondissement respectif, pour y Être publiées &
affichées.

Délibéré Les Voud & Au quel Dethus.

Pour Expédition Conforme:

Sartor, Pour Le Président.

Ribbéguiet Beguillet, Secrétaire-Général.

(Suit Le Tableau De La Valeur D'opinion Du papier-monnaie.)

Tourna,

Présenté à lequel Le dit Maître paye & vide Les mains des Sommes & Deniers qu'il a, aura, doit présentement ou devra par la suite & à quel titre que ce soit à (Désigné Le titulaire du cautionnement). Notamment Sans Le cautionnement & déposé par Le dit. . . . En la qualité de . . . & ce pour sûreté conservation & avoir Ledit Regt. payement de la dite Somme de que lui doit Le dit. pour Les Causes Énoncées au titre Sub Jct, & des Intérêts de ladite somme faisant Le dit aux termes dudit titre, Et des frais faits & à faire jusqu'au fond d'appel, sans préjudice de tous autres droits & actions. Dont acte & j'ai eu parlant Comme dit est la M^e Copie Tant de Ledit obligation que des présents Dont Le Cont Est De.

Citation
En
Validité

Citer
pour voir dire que Ledit opposition Sera convertie en Saisie - arrêt
Déclarée bonne & Valable

En Conséquence ordonné que toutes Sommes & Deniers Dont Le dit Lier faiti fournira Le Certificat ou fera Jugé Débiteur Sont Recusés au Requirant. Enduction ou jusqu'à Concurrence Du montant de Sa Créance Tant En Capital qu'en Intérêts & frais pour Les Causes & Énoncées En ladite opposition, quoi fût autre Valablement quitté Et Déchargé aux Juges.

Dénoncé de
La Citation
autres - Saisie

J'ai &c à (Comme l'opposant)
De La Dénonciation D'opposition & Demande En Validité formée au nom Du Regt. Contre Ledit par Exploit de Le à En Date Du, Dûment Enregistrée, à ce que Mr Ledit m^e Dudit Tribunal n'en ignore & ait à ne faire aucun payement au préjudice de la dite opposition & vice Sous Le N^o. (mettre Le N^o du Regt de l'opposant)
& j'ai parlant Comme dit est la M^e Copie Tant de ladite Dénoncé que du Présent /.

affaires correctionnelles

Circulaire Du Garde Des Sceaux Du 10 avril 1813 (augment
leur N^o 432) Sur l'opinion & les motifs des avis, d'avis les causes,

(Décret Du 24 mai 1809)
N^o 7. une Lettre de Demande En Remboursement, adressée à M^r. L'administrateur
Du Tribunal Royal, Chargé Du Service Des Cautionnements lequel Enverra les
pièces produites, & indiquera Le Département & L'arrondissement Le
Sous-préfecture où devra s'effectuer Le Remboursement

Nota Lorsqu'il n'y aura pas de Chambre De Discipline établie près le
Tribunal D'un Arrondissement Le Certificat de quittance sera déclaré par
Le huissier audienier de Ce Tribunal qui y fera mention de l'insistance
De Chambre, il sera visé par Le président ou Le Procureur Du Roi
(Décision Du ministre Des Finances Du 12 mai 1809) Cette Décision porte En
outre, que les dispositions du décret ne doivent pas s'appliquer aux ventes
faites par Les huissiers antérieurement à La Loi Du 23 févrière AN 7. qui les
a assujettis à tenir un Répertoire De tous leurs actes
ordonnance Du Roi Du 24 août 1824. Relative au quittance à produire par les huissiers
Symp 10^e Cahier De 1824. 2^e Part. Page 302.

Modèle Des Certificats à délivrer par Les huissiers audieniers près les Tribunaux
où les huissiers n'ont pas de Chambre De Discipline.

Nous Soussignés huissier audienier près le Tribunal Civil Du arrondissement
Communal Du Dépt. De S^{aint} à Certifions que Subséquent à la
n^{re} parété établie Des Chambres De Discipline par Les huissiers Du Tribunal
Tribunal

Certifions En outre que Le Sieur Le huissier Dénuntiataire (ou La
Succession Du Sieur huissier Dénuntiataire) Est entièrement libéré Du produit
De toutes Les Ventes mobilières dont il a été chargé, d'après la vérification que nous En
avons fait Conformément au Décret Du 24 mai 1809.

ou Certifions, En outre, que le Sieur huissier Dénuntiataire ou Dénuntiataire
n'a fait aucune Vente mobilière, d'après la vérification que nous En avons fait
Conformément au Décret Du 24 mai 1809

En foi de quoi nous avons délivré Le Présent Certificat à
Le Bailleur De Fonds Dont se conformer aux lois Du 25 nivôse & C
Dénuntiataire AN 13

à L'acte Du Gouvernement Du 22 X^{bre} 1822 & à celui Du 28 août 1808.

L'AN

En Vertu (Enoncé De Titre) Dont copie Est baillée En L'acte Du présent
à La Requête (Enoncé Des noms & Du Reg^t. Election de Domicile à Paris)

J'ai (L'immatricule De L'huissier)

Signé & Déclaré à M^r. L'administrateur au Tribunal Royal chargé Des
Cautionnements En la personne de M^r. ... Préposé aux oppositions, En Son
Bureau Sit à Paris Rue De L'Oratoire ou Elsewhere & parlant à
Lequel a été Le Présent original.
que Ledit Requêteur Est opposant & s'oppose formellement par Ces

opposition
à
Cautionnement

Monsieur Le Garde-des-Sceaux me charge de vous Les Instructions Nécessaires pour l'accomplissement de vos décisions dans les Tribunaux du ressort.

Je vous invite à vous conformer à cette disposition, & ce qui concerne votre arrondissement, & à m'accuser réception de la présente.

agréz, monsieur Le Procureur du Roi, l'assurance de mon attachement & de ma considération.
Le Procureur-Général du Roi,

Cautiounement

Note des pièces à produire pour obtenir le Remboursement des Cautiounement des
notaires, Avoués, Greffiers & huissiers

N^o. 1. Le Certificat d'abonnement, ou Le Récépissé définitif délivré par Le
Caisse d'amortissement, à leur défaut une Déclaration faite sur papier timbré &
dûment légalisée portant qu'il est ^{admis} ~~admis~~, que l'on Renonce à son privilège & singulier
à Le Recours à L'administration des Cautiounement dans Le Cas où il s'interviendrait à l'ère
retrouvé.

N^o. 2. Les quittances d'élèves antérieures (S'il n'a pas eu de Certificat d'abonnement ou
de Récépissé définitif) pour constater La Nature & L'Époque de Son Examen, & les obligations
déclarées en avoir fait partie S'il est reconnu qu'il n'a pas eu son Examen. En
numéraire. Ces pièces pourront être Remplacées par un Certificat du Recours Général Du
Département qui constate Le montant & L'époque des paiements, ou par une Déclaration
dûment légalisée du titulaire ou ayant cause, par laquelle il affirmant que les obligations
ont été acquittées, & par un Certificat du Recours Général constatant qu'il n'a pas eu
connaissance que ces obligations soient Remises, protestées & qu'elles ne sont pas Restées en
Défaut à La Recette Générale (Décret Du 7 mai 1803.)

N^o. 3. un Certificat de propriété, Conforme au modèle Annexé au Décret Du 18. 7. 1806.
inséré au Bulletin des lois N^o. 122 Si Le Remboursement est Réclamé Par Les
héritiers légitimes ou ayant cause à quelque titre que Ce Soit il doit être Écrite &
légalisée.

N^o. 4. un Certificat de non opposition, délivré par Le Greffier & visé par Le
président du Tribunal Civil de L'arrondissement, Soumis à La formalité de l'affiche
de loi n^o. 10, prescrite par Les articles 1 & 7 de La Loi Du 28 Nivôse An 13.

N^o. 5. Les avoués, Greffiers & huissiers par les Cours de Cassation d'appel & de
Justices Criminelles ainsi que ceux établis près Les Tribunaux des Communes doivent
obtenir Le Certificat de non opposition & l'affiche de la Cour de Cassation ou du
Tribunal près duquel ils exercent leurs fonctions & produire en outre un Certificat de
non opposition par & simple délivré par Le Greffier & visé par le président du
Tribunal de 1^{er} Inst^o de leur arrondissement.

N^o. 6. Les Commissaires prisés & Les huissiers de Paris & des Départements doivent
produire en outre un Certificat de quittance des produits des ventes dont ils auront été
chargés Ce Certificat leur sera délivré par leur chambre, ou Le 1^{er} des quittances du
produit de toutes les ventes dont ils auront été chargés qu'ils auront faites, ou du
Récépissé de consignation des fonds Restés entre leurs mains Ce Certificat sera visé
Par Le Président ou Le Procureur du Tribunal, Dans le Ressort duquel ils exercent

Du 31. Dec^r 1814

Patentes

ordonnance du Roi, Relative à l'homologation de la patente
pour tous les actes

2 février 1811

Saisies

Décret relatif aux Saisies - immobilières

22 frimaire an 7 et 25 ventose an 11.

Notaires

Lois relatives aux Répartitions à tenir par les notaires

30 août 1808

Rectification
de la formule

ordonnance du Roi qui prescrit la rectification de la formule
des titres.

27. 9^{bre} 1821.

Défenseurs

circulaire du ministre aux Procureurs généraux relativement aux
officiers ministériels qui sont les mêmes tous Défenseurs près les
tribunaux de commerce

4. avril 1822

Enregistrement

circulaire du même aux mêmes relativement à l'enregt. minute
de certains Jugemens & arrêtés (Elle est copiée au bas de cette page.)

Du 3 Juillet 1816 et 19 janvier 1817

Militaires
absents

ordonnances du Roi relatives à la Déclaration d'absence des
militaires disparus depuis 1792.

Circulaire

Toulon 6 4 avril 1822

Monsieur le Procureur du Roi

Son Excellence Le ministre des Finances, sur les réclamations qui lui ont été transmises par
monseigneur Le Garde-des-Sceaux, vient de décider,

1^{re} que les Jugemens ou arrêtés, portant renvoi de Cause ou continuation d'audience, ne sont
assujettis à l'enregistrement que lorsqu'ils sont rendus pour la production de pièces ou de preuves
ordonnées; que dans tous les autres cas ils sont exempts de la formalité;

2^{de} qu'il n'existe pas de motifs d'exception des dispositions de l'article 38 de la loi Du 28 avril
1816, Les Jugemens, soit préparatoires, soit interlocutoires, soit définitifs rendus par les tribunaux
de Commerce;

3^{de} que les Jugemens qui ordonnent la mise d'une Cause au Rapport d'un Juge, peuvent en
être libérés, peuvent être considérés comme affranchis de la formalité de l'enregistrement;

4^{de} que tout jugement qui ordonne qu'une Cause sera instruite par écrit, doit être enregistré sur
minute.

